



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

APPEL à PROJET

GESTION DE 60 PLACES EN CENTRES D'HEBERGEMENT ALTERNATIF « MERES/ENFANTS »

L'objet de la présente « Foire aux Questions » (FAQ) est d'assurer une publicité la plus large possible des réponses fournies aux candidats qui auraient posé des questions sur l'appel à projet sus visé, dans le but d'assurer une totale équité entre les candidats.

Cette FAQ sera actualisée en fonction des nouvelles questions qui pourraient être posées.

QUESTIONS		REPONSES	
22/08/2025	<p>Les demande pour le CHAME seront-elles à entrer dans le SIAO en amont de l'orientation sur la structure choisie comme dans le projet précédent ?</p> <p>Et donc, tous les travailleurs sociaux (même hors département) pourront faire des orientations ?</p>	25/08/2025	<p>Dans le cadre de ce nouvel AAP, il est prévu que les demandes d'accueil soient directement adressées à l'association gestionnaire du CHAME par les services départementaux dépendant de la direction de l'enfance ou de la direction des territoires (MSD, PMI, délégation enfance).</p>